

Par télécopieur et par courrier : 418 839-5548

241

DQ82

Projet d'implantation du terminal méthanier
Rabaska et des infrastructures connexes

Lévis

6211-04-004

Québec, le 15 janvier 2007

Monsieur Philippe Meurant
Directeur du développement économique
Ville de Lévis
2175, Chemin du fleuve
Saint-Romuald (Québec) G6W 7W9

Objet : Projet d'implantation du terminal méthanier Rabaska et des infrastructures connexes

Monsieur,

À la suite de la première partie de l'audience publique, des questions écrites provenant de différentes clientèles ont été transmises à la commission d'examen conjoint, chargée de l'étude de ce dossier. Ces demandes ont été examinées et sont également disponibles pour la consultation en ligne sur le site du BAPE.

La commission d'examen conjoint désire soumettre à votre instance la présente demande relevant de son expertise et compétence.

Veuillez trouver, en annexe, l'information demandée pour laquelle une réponse rapide de votre part serait grandement appréciée.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Josée Primeau
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

p.j.

**QUESTIONS COMPLÉMENTAIRES ADRESSÉES À LA
VILLE DE LÉVIS (DQ82)**

QUES275. *Cette question est adressée à M^{me} Roy Marinelli à la demande de M^{me} Lise Thibault*

J'aimerais soumettre une question à la Commission. Cette question s'adresse exclusivement à la mairesse de Lévis, Mme Roy-Marinelli.

En tant que mairesse, Mme Roy-Marinelli est aussi "garante" des droits de ses citoyens : droit à un environnement à un environnement sain, sécuritaire, droit à un environnement permettant une qualité de vie au citoyen.

Question :

1er volet:

Dans le cadre de cette déclaration faite hier (lundi 22 janvier) lors de la présentation publique du mémoire de la Ville de Lévis à l'effet «*que la concertation de tout le monde, du développeur jusqu'aux socio-économiques locaux et y compris les élus, a permis d'établir "un équilibre entre les impératifs de développement économique du milieu et l'amélioration de la qualité de vie de la population de Lévis et des régions environnantes*». (Le Soleil, 23 jan. 2007), j'aimerais que Mme la mairesse de Lévis explique clairement ce qu'elle entend par «**qualité de vie**» et par «**l'amélioration de la qualité de vie de la population**».

2ème volet :

Après avoir répondu à la question précédente, j'aimerais que la mairesse de Lévis spécifie si elle entend sacrifier la qualité de vie d'une partie de la population de Lévis, (ainsi que du village voisin de Beaumont et d'une partie de la population de l'Île d'Orléans) pour "*améliorer*" la "*qualité de vie*" d'une autre partie de la «population de Lévis et des régions environnantes».

3ème volet :

J'aimerais que Mme la mairesse confirme si, dans son mémoire, la Ville de Lévis a tenu compte, ou non, des résultats de la soirée du 6 mai 2006, soirée où la ville de Lévis a convoqué les citoyens pour les consulter en vue de son mémoire, et où la teneur des commentaires citoyens présentés allait **très majoritairement à l'encontre** de la réalisation du projet Rabaska?

Ces réponses sont à mon avis essentielles à l'appréciation du mémoire de la ville de Lévis par la Commission et par a population de Lévis et des régions environnantes .

QUES282. Question 2 / adressé à la ville de Lévis et à Rabaska

Il est question d'une route de contournement le long de l'autoroute 20 sortie 330 (Route Lallemand) en direction est. Quelles sont les démarches détaillées entreprises jusqu'à maintenant pour la réalisation de cette route par la ville de Lévis ou Rabaska ?

La ville a-t-elle le droit d'exproprier pour cette route?

Quel est le temps estimé pour la construction de cette route (négociation avec les propriétaires, relevé du milieu biophysique, arpentage, expropriation, bûchage, excavation, mise en chantier...) Advenant la réalisation du projet, quel sera le temps écoulé entre le début des travaux de Rabaska et l'inauguration de cette route?

QUES303. La Ville de Lévis a-t-elle produit un rapport de sa visite au terminal méthanier Éverett à Boston et le cas échéant, peut-elle le rendre public?

QUES311. La Ville de Lévis a adopté récemment des mesures anti-bruit pour ses résidents de l'ouest en raison des nuisances occasionnées par la gare de triage Joffre. Est-ce que la mise en place de Rabaska pourrait éventuellement donner lieu à de telles mesures?